



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2019-02-D-8-fr-1

Orig. : EN



Décisions de la réunion du Comité pédagogique mixte des 7 et 8 février 2019 à Bruxelles

Approuvées par la Présidence grecque 2018-2019

III. POINTS

III.A. PROGRAMMES

Descripteurs de niveaux atteints

1. Descripteurs de niveaux atteints pour la Religion – S1-S5 (2019-01-D-45-en-1)

Autorités religieuses

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints pour la Religion en S1-S5, avec entrée en vigueur immédiate. Les descripteurs de niveaux atteints seront transmis au Conseil supérieur pour son information et bientôt publiés sur le site Web.

Nouveaux programmes

Les **nouveaux programmes** (points 2 et 11) sont approuvés ensemble. Ils seront transmis au Conseil supérieur pour son information, et publiés sur le site Web à la fin juillet 2019.

2. Sciences intégrées – S1-S3 (2018-12-D-6-en-1)

M. WOLFF

Le CPM approuve le nouveau programme de « Sciences intégrées » pour les S1-S3, avec entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019 pour la S1, puis une entrée en vigueur progressive année après année.

3. Chimie S4-S5 (2019-01-D-46-en-1)

A. COENEN

Le CPM approuve le nouveau programme de « Chimie » pour les S4-S5, avec entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019 pour la S4 et le 1^{er} septembre 2020 pour la S5.

4. Mathématiques S1-S3 (2019-01-D-47-en-1)

A. YILMAZ

Le CPM approuve le nouveau programme de Mathématiques pour les S1-S3, avec entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019 pour la S1, le 1^{er} septembre 2020 pour la S2 et le 1^{er} septembre 2021 pour la S3.

5. Mathématiques S4 – 4 périodes (2019-01-D-48-en-1)

A. YILMAZ

Le CPM approuve le nouveau programme de Mathématiques 4 périodes pour la S4, avec entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019.

6. Mathématiques S4 – 6 périodes (2019-01-D-49-en-1)

A. YILMAZ

Le CPM approuve le nouveau programme de Mathématiques 6 périodes pour la S4, avec entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019.

7. Physique – S4-S5 (2019-01-D-50-en-1)

U. LACZYNSKA

Le CPM approuve le nouveau programme de Physique pour les S4-S5, avec entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019 pour la S4 et le 1^{er} septembre 2020 pour la S5.

8. Slovaque Langue 1 – Cycle Secondaire (2018-11-D-30-sk-1)

J. HANDZELOVA

Le CPM approuve le nouveau programme de Slovaque LI pour le cycle secondaire, avec entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019 pour les S1-S5, le 1^{er} septembre 2020 pour la S6 et le 1^{er} septembre 2021 pour la S7. La première session du Baccalauréat aura lieu en juin 2022.

9. Philosophie S6-S7 – 2 périodes (2019-01-D-51-en-1)

E. VERMEIRE

Le CPM approuve le nouveau programme de Philosophie 2 périodes pour les S6-S7, avec entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019 pour la S6 et le 1^{er} septembre 2020 pour la S7.

10. Sciences politiques – Cours complémentaire (S6-S7) (2018-12-D-32-fr-1)

H. COELHO

Le CPM approuve le nouveau programme de « Sciences politiques – Cours complémentaire (S6-S7) », avec entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019 pour la S6 et le 1^{er} septembre 2020 pour la S7.

11. Sociologie – Cours complémentaire (S6-S7) (2018-12-D-31-fr-1)

H. COELHO

Le CPM approuve le nouveau programme de « Sociologie – Cours complémentaire (S6-S7) », avec entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019 pour la S6 et le 1^{er} septembre 2020 pour la S7.

12. Manuel du « European Schools Science Symposium » (2019-01-D-52-en-1)

M. WOLFF

Le CPM approuve le Manuel du « European Schools Science Symposium ».

III.D. REGLES/NORMES PEDAGOGIQUES

1. Terminologie numérique pour le système des Ecoles européennes (2018-12-D-24-en-1)

L. MUNKACSY/F. JOURDE

Le CPM approuve la Terminologie numérique pour le système des Ecoles européennes et le calendrier proposé pour sa mise en œuvre. La terminologie de base entrera en vigueur en février 2019, et le glossaire augmenté sera présenté dans le courant de l'année scolaire 2019-2020. Par conséquent, tout nouveau document utilisera la nouvelle terminologie, tandis que les anciens resteront inchangés, à l'exception des programmes d'Informatique, dont les titres (et non le contenu) pourront être adaptés en conséquence, en fonction de la décision de l'inspecteur responsable de la matière.

6. Soutien éducatif : Modification de la procédure et du modèle de demande de dispositions particulières pour le cycle du Baccalauréat européen (2019-01-D-9-en-1)

T. HUISMAN

Le CPM approuve la nouvelle procédure de demande de dispositions particulières pour le cycle du Baccalauréat européen et la mise à jour du document de procédure. Les demandes des élèves actuellement en S5 (pour le Baccalauréat européen 2021) seront traitées selon la procédure actuellement en vigueur. La nouvelle procédure entrera en vigueur à compter de septembre 2019 (pour le Baccalauréat européen 2022).